

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 05/08/2023	
INTITULE DE L'ACTION : festi'sports			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)	1875	Autofinancement	
Structures gonflables et sportives	1875	Ventes restauration	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	685
		Vente restauration	685
Boissons et alimentation	850		
Coop manau	750		
Auchan	100		
Achat de fournitures (3) (à détailler)		Autres financements (à préciser)	600
		Fil Lmh	600
Assurance maif	100	Assurance maif	100
Tracts, affiches	60		
		Aide demandée au PIC	1500
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole		Bénévolat	
10px6hx10,85eur	650	10px6hx10,85eur	650
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	3535		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	3535	TOTAL	3535

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.